ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 61268

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inadaptation du cours de français dispensé en terminale scientifique. Cet enseignement, axé sur l'acquisition d'un vernis de culture littéraire, n'apporte pas de réponses aux problèmes fréquemment rencontrés par les élèves de S dans la communication écrite et orale. En effet, ces jeunes manquent d'aisance dans leur propre langue, et ne peuvent tirer parti d'un cours d'analyse de textes littéraires, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. En général, les élèves des sections scientifiques se contentent d'apprendre par coeur les explications du professeur et de les restituer le jour de l'examen. N'ayant pas vocation à devenir des spécialistes de la littérature, ils ne perçoivent pas toujours l'intérêt de cet enseignement. Le cours de français en terminale S devrait plutôt développer l'aptitude de ces jeunes à débattre, améliorer leur expression écrite et orale, et renforcer leur culture générale. Cette nouvelle orientation permettrait de pallier les faiblesses les plus criantes des élèves des filières scientifiques dans la maîtrise du français, et renforcerait considérablement l'attrait des jeunes pour cette matière. Il souhaiterait savoir s'il envisage de réformer le cours de français de terminale S, trop théorique et littéraire, pour le recentrer sur les techniques d'argumentation et d'expression, souvent peu ou mal maîtrisées par les élèves des sections scientifiques.

Texte de la réponse

Le développement des disciplines littéraires est l'une des préoccupations ministérielles. En effet, la maîtrise de la langue, comme outil essentiel de tout apprentissage, conditionne la réussite scolaire à tous les niveaux de la scolarité et l'insertion sociale et professionnelle. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école conforte l'enseignement de français en lui donnant une place centrale dans le socle commun des connaissances et des compétences. Au lycée d'enseignement général et technologique, les lycéens de la série scientifique suivent un enseignement de français en seconde et en première, sanctionné par une épreuve anticipée de français en fin de première. La rénovation des programmes de français du lycée, ces dernières armées, répond à un double objectif : assurer une culture littéraire commune à la majorité d'une classe d'âge et poursuivre l'enseignement de la langue écrite et orale. Les contenus des programmes visent ainsi à donner des connaissances littéraires aux élèves (histoire littéraire, notions de genres et de registres), mais ils préconisent tout autant l'étude de l'argumentation. En seconde, les différentes formes du raisonnement (déductif, inductif, critique, concessif) sont analysées. En première, l'accent est mis sur la délibération, qui permet de prendre en compte plusieurs points de vue pour construire un jugement. Plusieurs exercices sont recommandés afin de permettre aux élèves de produire des textes argumentatifs : le dialogue et le débat à l'oral, la dissertation et l'écriture d'invention à l'écrit. L'écriture d'invention, nouvelle forme d'expression écrite prescrite par les programmes, permet une exploration du langage, de ses ressources et de ses contraintes pour produire un texte à partir d'un modèle : réécriture selon des consignes précises de genre ou registre, rédaction de discours, lettres, dialogue, essai... Enfin, les programmes mettent l'accent sur la nécessité de poursuivre l'apprentissage de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, à travers l'étude du lexique et de la syntaxe notamment.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE61268

Données clés

Auteur : M. Pierre Lang
Circonscription : Moselle (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61268
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3140
Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7145